

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/35

<p><b>Date Convocation</b> 19/02/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 19/02/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	06	- absents	04	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	06								
- absents	04								

## PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL SMACL – SINISTRE RUE DES USINES

### Rapporteur : Carole CHARUAU

Depuis 1979, la commune de l'Île d'Yeu est propriétaire non occupante d'un bâtiment d'environ 80 m de long, divisé en plusieurs ateliers distincts, sis 14 rue des Usines à l'Île d'Yeu.

Lors du passage de la tempête AMÉLIE dans la nuit du 2 au 3 novembre 2019, des vents relevés à 137 km/h ont occasionné des dommages importants, notamment sur la couverture de ce local, faisant l'objet de travaux à cette date.

La couverture composée de plaques Fibro Amiantées s'est brisées et le site a été interdit d'accès par l'inspection du travail. Un arrêté municipal a été rédigé interdisant l'accès aux locaux pour tous les locataires.

Par ordonnance en date du 20 juillet 2020, le Juge des référés auprès du Tribunal judiciaire, a demandé une expertise judiciaire. L'expert a rendu son rapport en date du 30 octobre 2024.

Le sinistre ayant été déclaré en date du 4 novembre 2019, et après divers échanges entre la commune et son assureur, la compagnie SMACL ASSURANCES SA propose un protocole d'accord transactionnel afin :

- D'indemniser forfaitairement la commune des dommages subis, pour un montant de 468 254,00€ (quatre cent soixante-huit mille deux cent cinquante-quatre euros), auquel il faut déduire :
  - o L'acompte versé par la compagnie d'assurance d'un montant de 70 000,00€ (soixante-dix mille euros), à la commune le 1<sup>er</sup> juillet 2020
  - o Le règlement par délégation des honoraires de l'expert d'assuré de la commune, pour un montant de 13 254,00€ (treize mille deux cent cinquante-quatre euros)

- De subroger la SMACL ASSURANCES SA dans les droits et actions pour le compte de la commune, en application de l'article 1346-1 du code civil que de l'article L.121-12 du code des assurances.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (21 POUR, 2 ABSTENTIONS : Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU) :**

- ♦ **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel avec la SMACL ASSURANCES SA, permettant le versement de l'indemnité de 468 254,00 € à la commune (déduction faite des 70 000€ d'acompte et de 13 254€ correspondant aux honoraires de l'expert d'assuré)
- ♦ **APPROUVE** la cession de créance du cabinet CGB Expertise expert d'assuré, à la SMACL ASSURANCES SA, permettant le règlement de ses honoraires à hauteur de 13 254€
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,  
Carole CHARUAU